Image not found or type unknown

Assurance refus de prise en charge

Par **haso2101**, le **26/01/2015** à **17:07**

Bonjour,
samedi vers 17h30 j'ai ouvert mon coffre ayant beaucoup
de vent,
La vitre arrière de ma C1 (qui fait office de coffre)

C'est engouffré avec le vent ce qui a fait exploser la vitre
et a cassé même les verrins du a la puissance du vent.

je suis assurée tout risque chez direct-assurance depuis maintenant
2ans et demi sans aucun accident.

et on me répond que je ne suis pas couvert contre ça!
Pouvez vous m'aider?

Cordialement,
Mlle santori

Par **domat**, le **26/01/2015** à **17:26**

bjr,
sans avoir le contrat sous les yeux impossible de répondre.
quel est le motif du refus de prise en charge ?
cdt

Par **haso2101**, le **26/01/2015** à **17:36**

Tapez votre texte ici pour 4.6. La tempête et les événements climatiques
exceptionnels
„ Nous prenons en charge…
les conséquences pécuniaires des dommages matériels directs subis
par le véhicule assuré causés par la survenance d’un événement
climatique exceptionnel caractérisé par des dommages étendus à un
ensemble de véhicules ou bâtiments situés dans la zone où se situait
le véhicule assuré.

Ces événements sont :
• la tempête, l’ouragan ou le cyclone, c’est-à-dire l’action directe du vent provoquant soit le versement du véhicule, soit la projection ou le renversement de corps contre celui-ci ;
• la grêle ;
• le poids de la neige ;
„ Nous ne garantissons pas…
• les dommages causés au véhicule si l'évènement climatique exceptionnel fait l'objet d'un arrêté ministériel déclarant l'état de catastrophe naturelle. Dans ce cas, l'indemnisation est régie par l'article 4 § 4.5.
Voir aussi les exclusions communes à toutes les garanties Dommages au véhicule prévues à l’article 4 § 4.1.4 et les exclusions communes à toutes les garanties prévues à l’article 8. ...

Par **haso2101**, le **26/01/2015** à **17:37**

Il n'y a en rien mon cas à moi
qu'est ce que vous comprenez vous?

Par **haso2101**, le **26/01/2015** à **17:38**

Le refus est que le vent n'est pas pris en charge par mon assurance mais je ne vois pas où est ce que c'est écrit ça

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés